

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DJS 79** Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation donnée à la Maire de Paris de signer ledit contrat avec la société S-PASS.

**M. Pierre RABADAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics en date du 21 mai 2019 ;

Vu la délibération 2019 DJS 157 du 12 juin 2019 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine Suzanne Berlioux (Paris Centre) ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, rapport en date du 29 septembre 2020 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre ;

Vu l'avis favorable de la commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, en date du 11 décembre 2020, autorisant à engager les négociations avec les candidats retenus ;

Vu le projet de délibération et son annexe jointe, en date du 30 mars 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne BERLIOUX (Paris Centre) et demande l'autorisation de signer le contrat avec la société S-PASS ;

Vu le rapport au Conseil de Paris motivant le choix de l'entreprise candidate, ci-annexé au projet de délibération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales) et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L. 1121-3 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de délégation de service public tel que joint à la présente délibération, codifiée au Code général des collectivités territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18, délégrant l'exploitation de la piscine Suzanne Berlioux (Paris Centre) à la société S-PASS dont le siège social est situé au 114, rue Chaptal à Levallois-Perret (92044), pour une durée de cinq ans.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer ledit contrat avec la société S-PASS.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**